



**NOTA** : Les mesures nouvelles ou modifiées apparaissent en bleu dans le texte pour une meilleure lisibilité. Les autres mesures restent inchangées.

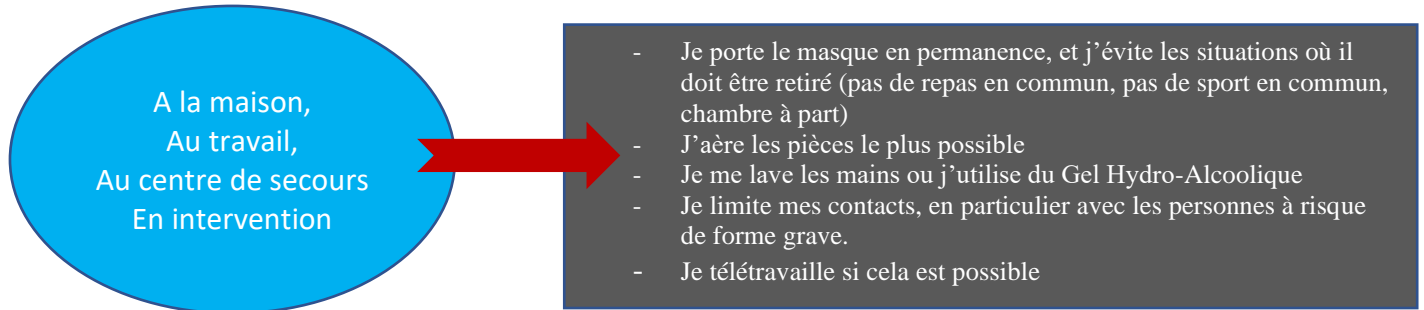
*Je suis sapeur-pompier en activité, j'ai donc mon schéma vaccinal **complet et à jour**.  
Cette fiche s'applique également aux personnels administratifs et techniques disposant d'un schéma vaccinal complet, qui préviennent alors leur chef de service en lieu place du chef de centre.*

### Que faire si j'apprends que je suis cas contact :



Le jour où j'apprends que je suis cas contact (J0)	J+2 du jour où j'ai appris que j'étais cas contact
<p><b>Pas de test immédiat</b> sauf si j'ai des symptômes même minimes</p>  <p>Mesures barrières renforcées et surveillance. Au moindre symptôme je réalise un autotest, un test antigénique ou PCR.</p>	<p><b>Autotest</b> ou <b>Test antigénique</b> ou <b>PCR</b></p> <p><u>Où ?</u>  <b>Pour les tests antigéniques ou PCR</b> : Laboratoire, pharmacie, infirmière libérale  <b>Pour l'autotest</b> : 1 test à récupérer gratuitement en pharmacie sur présentation d'une attestation sur l'honneur que je suis cas contact ou bien SMS de la sécurité sociale.</p> <p><u>Si négatif</u> : Je sors de l'isolement, je ne suis plus considéré cas contact.</p>  <p><u>Si positif</u> : je m'isole et confirme immédiatement en <b>PRIORITE avec un test PCR. Un test antigénique peut être réalisé mais tout test antigénique positif doit être confirmé par un test PCR.</b></p> <p>Je préviens mon chef de centre et tous mes contacts.</p> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>Tout autotest ou test antigénique positif doit OBLIGATOIREMENT être confirmé par un test PCR</b></p> </div>

## Mesures barrières renforcées ?



## Je suis cas contact quand :

S'il y a absence de protection adaptée portée **par le cas confirmé ou probable ET la personne-contact**

*(Un masque chirurgical ou un masque FFP2, ou un masque en tissu « grand public filtration supérieure à 90 % » (correspondant à la catégorie 1 (Afnor))*

- J'ai eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique) ;
- J'ai donné ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19 ;
- J'ai partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24 h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

## Je ne suis pas considéré cas contact quand :

- Les mesures barrières ont été respectées.
- J'ai un antécédent d'infection par le Covid-19 confirmé par un test de dépistage datant de moins de 2 mois.
- Je suis dans toutes les autres situations de contact non décrites précédemment.



## Conduite à tenir immédiate si je suis cas contact COVID-19

Annexe 2 de la procédure de prise en charge des personnes symptomatiques covid-19 et des cas contacts du 5 janvier 2022

Service de Santé et de Secours Médical  
SDIS 61  
MCN Aurore DESTRE  
5 janvier 2022  
MàJ le 21 mars 2022



Dans le cas d'un cas contact intra familial, la procédure suivante est à suivre **UNIQUEMENT** si la personne du foyer **EST ISOLÉE** \*

### Suivi Individuel : Nom Prénom Matricule :

- Date où j'ai appris que j'étais cas contact – J0 : ...../...../2022

Pas de test immédiat SAUF si je présente des symptômes même minimes



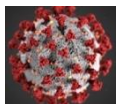
- J + 2 : Je réalise soit un autotest, soit un test antigénique ou un PCR



Tout autotest et test antigénique positif doit **OBLIGATOIREMENT** être confirmé par un test PCR

Le port du masque est fortement recommandé pour les personnes ayant contracté la COVID-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Si **l'autotest est positif** : Je m'isole immédiatement **ET** je réalise en **PRIORITE** un test PCR. Un test **antigénique** peut être réalisé mais en cas de **positivité**, ce dernier devra être **confirmé par un test PCR.**



Si **le test antigénique ou PCR est positif** : Je m'isole immédiatement ET j'attends l'appel/le SMS de la CPAM. Je préviens mon chef de centre et tous mes contacts.

J+2 : ...../...../2022	Résultat du test :	Négatif <input type="checkbox"/>	Positif <input type="checkbox"/>
------------------------	--------------------	----------------------------------	----------------------------------

Je ne suis plus considéré cas contact.





## Conduite à tenir immédiate si je suis cas contact COVID-19

Annexe 2 de la procédure de prise en charge  
des personnes symptomatiques covid-19  
et des cas contacts du 5 janvier 2022

Service de Santé et  
de Secours Médical  
SDIS 61  
MCN Aurore DESTRE  
5 janvier 2022  
MàJ le 21 mars 2022



Dans le cas d'un cas contact intra familial, la procédure suivante est à suivre  
**UNIQUEMENT** si la personne du foyer n'est **PAS ISOLÉE** \*

### Suivi Individuel : Nom Prénom Matricule :

1. Date où j'ai appris que j'étais cas contact : ...../...../2022

Pas de test immédiat mais il est **fortement conseillé de se faire tester immédiatement** et si possible de se tester régulièrement.

Je fais un test immédiat si je présente des symptômes même minimes.

*Pour les personnes possédant un schéma vaccinal complet, les tests antigéniques et PCR sont pris en charge par la sécurité sociale.*

*Le SDIS ne fournit pas d'autotest et ne prend pas en charge le paiement des tests le cas échéant.*



2. A la date de sortie d'isolement du cas positif du foyer (date de sortie du dernier cas COVID+ du foyer si plusieurs membres du foyer ont été COVID+)

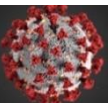
**JO** : ...../...../2022



**Tout autotest et test antigénique positif doit OBLIGATOIREMENT être confirmé par un test PCR**

Le port du masque est fortement recommandé pour les personnes ayant contracté la COVID-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Si **l'autotest est positif** : Je m'isole immédiatement **ET** je réalise en **PRIORITE** un test PCR. Un test **antigénique** peut être réalisé mais en cas de **positivité**, ce dernier devra être **confirmé par un test PCR**.



Si **le test antigénique ou PCR est positif** : Je m'isole immédiatement ET j'attends l'appel/le SMS de la CPAM. Je préviens mon chef de centre et tous mes contacts.

J+2 : ...../...../2022	Résultat du test :	Négatif <input type="checkbox"/>	Positif <input type="checkbox"/>
------------------------	--------------------	----------------------------------	----------------------------------

Je ne suis plus considéré cas contact.





## Conduite à tenir immédiate si je suis cas contact COVID-19

Annexe 2 de la procédure de prise en charge  
des personnes symptomatiques covid-19  
et des cas contacts du 5 janvier 2022

Service de Santé et  
de Secours Médical  
SDIS 61  
MCN Aurore DESTRE  
5 janvier 2022  
**MàJ le 21 mars 2022**

# Comment cohabiter avec une personne positive à la Covid ?

Pour éviter d'être contaminé(e) par une personne qui vit sous le même toit, il faut essayer de respecter une certaine discipline, lorsque cela est possible :

## Ne pas partager l'espace

- invitez-la à rester, si possible, dans une pièce séparée, porte fermée ;
- ne partagez pas votre lit ;
- ne partagez pas vos objets quotidiens (serviettes de toilette, savon, couverts, assiettes, téléphone, ...);
- ne prenez pas vos repas avec elle.

## Assainir votre logement

- aérez au moins 10 minutes plusieurs fois par jour ;
- privilégiez des ustensiles de ménage qui ne dispersent pas les poussières comme une éponge ou une serpillière (l'aspirateur est à éviter) ;
- invitez la personne positive à :
  - nettoyer systématiquement les surfaces qu'elle touche (poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec votre produit habituel, puis avec un produit contenant de l'eau de javel ou de l'alcool à 70°, puis rincer) ;
  - laver ses draps et serviettes de toilette à 60 °C pendant au moins 30 minutes ;
  - jeter tout ce qui peut être contaminé dans un sac poubelle à part, qu'elle mettra dans un second sac poubelle une fois fermé.

## Si vous devez avoir des contacts ou partager des objets

- que chacun se lave les mains avant et après utilisation ;
- portez un masque ;
- tenez-vous éloigné à plus de 2 mètres ;
- limitez vos discussions à moins de 15 minutes.

## Avoir recours à l'aide à l'isolement

Si votre logement ne permet pas d'isoler la personne positive (adulte) du reste des résidents, l'Assurance Maladie pourra l'aider à trouver un autre logement pour la durée de son isolement.

Source : <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/je-vis-avec-personne-covid-positive.html>